

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5
- Infos pratiques	6

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en économie vous offre :

- une réelle initiation aux sciences économiques, conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation à diverses problématiques économiques ;
- d'enrichir, par l'analyse économique, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir les sciences économiques, une discipline différente de celle de sa majeure, et en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en économie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en sciences économiques.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils et méthodes de base des sciences économiques.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de questionnement à partir du raisonnement spécifique aux sciences économiques.
5. Percevoir les spécificités des sciences économiques et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier. Les étudiants qui ont déjà suivi un des cours proposés ci-après ou un cours équivalent dans le cadre de leur majeure, doivent le remplacer par un autre cours.

Bloc
annuel

2 3

○ Cours obligatoires (11 crédits)

○ LECGE1112	Mathématiques en économie et gestion I <i>au Q1 chez P. Lambrechts</i>	Pieter Klaessens, Pascal Lambrechts	45h+30h	6 Crédits	1q	x	x
○ LECGE1115	Economie politique <i>au Q1 chez J. Dehez</i>	Paul Belleflamme, Etienne De Callatay (supplée Jean Hindriks), Pierre Dehez, Jean Hindriks, Rigas Oikonomou	45h+15h	5 Crédits	1q	x	x

⊗ Cours au choix

19 crédits minimum à prendre parmi les cours suivants :

⊗ LECGE1114	Statistique en économie et gestion I	Marie-Paule Kestemont	30h+30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LECGE1121	Histoire économique et sociale <i>au Q1 chez J. M. Yante</i>	Emmanuel Debruyne	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LECGE1212	Macroéconomie	Fabio Mariani	45h+15h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LECGE1216	Croissance et développement	Lionel Artige (supplée David De la Croix), David De la Croix	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LECGE1217	Histoire des théories économiques	Luca Pensieroso	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LECGE1222	Microéconomie	François Maniquet, Eve Ramaekers	45h+15h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LECGE1228	Economie régionale	Florian Mayneris	30h+10h	5 Crédits	2q	x	x

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2015-min-loeco100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en philosophie [[prog-2015-filo1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [[prog-2015-roge1ba](#)]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [[prog-2015-soca1ba](#)]
- > Bachelier en information et communication [[prog-2015-comu1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [[prog-2015-rom1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [[prog-2015-germ1ba](#)]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [[prog-2015-arko1ba](#)]
- > Bachelier en sciences religieuses [[prog-2015-reli1ba](#)]
- > Bachelier en sciences biomédicales [[prog-2015-sbim1ba](#)]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [[prog-2015-geog1ba](#)]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [[prog-2015-edph1ba](#)]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [[prog-2015-farm1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [[prog-2015-clas1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [[prog-2015-hori1ba](#)]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [[prog-2015-huso1ba](#)]
- > Bachelier en histoire [[prog-2015-hist1ba](#)]
- > Bachelier en sciences mathématiques [[prog-2015-math1ba](#)]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [[prog-2015-spol1ba](#)]
- > Bachelier en sciences biologiques [[prog-2015-biol1ba](#)]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [[prog-2015-lafr1ba](#)]
- > Bachelier en sciences chimiques [[prog-2015-chim1ba](#)]
- > Bachelier en droit [[prog-2015-droi1ba](#)]

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette mineure d'ouverture est destinée à tous les étudiants des programmes de bachelier n'ayant aucun pré-requis technique en mathématiques, en statistiques et en économie.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure d'ouverture à l'économie ne donne pas accès direct au Master en Sciences économiques.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure SESP

Acronyme	SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Commission de programme	Bureau du premier cycle (SESP)

Responsable académique du programme : [Luca Pensieroso](#)

Personnes de contact

Responsable administrative : [Marie Gilot](#)

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuel de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>